

L'emploi dans la fonction publique en 2015

Amadou Yaya BA et Jonathan DUVAL

Mai 2017

L'emploi public est stable en 2015. Au 31 décembre, 5,45 millions de salariés travaillent au sein de la fonction publique en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). À ceux-là, il faut ajouter 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, en augmentation de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2014.

L'emploi hors contrats aidés augmente dans la fonction publique de l'État pour la première fois depuis 2003. Cette très légère hausse (+0,1 %) s'explique principalement par une augmentation de près de 16 000 personnes dans les effectifs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Justice, qui traduit les priorités inscrites dans la loi de finances.

L'année 2015 est également marquée par un recul inédit de l'emploi hors contrats aidés dans la fonction publique territoriale. Cette baisse de 0,3 % intervient dans un contexte de diminution de la dotation globale de l'État aux collectivités locales et de recomposition des structures intercommunales.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, l'emploi continue de progresser (+0,2 %) mais à un rythme qui ralentit pour la deuxième année consécutive. Les effectifs des personnels non médicaux des hôpitaux diminuent même de 0,1 % en 2015.

La stabilité de l'emploi public en 2015 résulte d'un rééquilibrage entre les entrants et les sortants de la fonction publique par l'augmentation de 7 200 du nombre de sortants et la diminution de 8 200 de celui des entrants.

Au 31 décembre 2015, la fonction publique compte 5,45 millions d'agents, dont 2,40 millions pour la seule fonction publique de l'État

Au 31 décembre 2015, 5,45 millions de personnes (Figure ①) travaillent au sein de la fonction publique en France hors Mayotte. On comptabilise par ailleurs 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, de droit privé, qui sont généralement exclus des statistiques d'effectifs de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). La fonction publique se divise en trois versants. La fonction publique de l'État (FPE) est le plus important d'entre eux. Constituée des ministères, des établissements publics administratifs (EPA) nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), elle représente 44,0 % des agents publics. La fonction publique territoriale (FPT) qui regroupe l'ensemble des collectivités locales et des EPA locaux en emploie quant à elle 34,7 % (soit 1,89 million). Enfin, 1,16 million d'agents, soit 21,3 % de l'ensemble des agents publics exercent leur activité au sein des hôpitaux publics et des établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH).

Tous les agents ne travaillent pas à temps plein fin 2015. Ils sont 20,6 % (en baisse de 0,1 point par rapport à fin 2014) à exercer leur activité à temps partiel¹ (voir définitions) avec une quotité moyenne de travail de 66,6 %. Cela porte le nombre d'agents, au 31 décembre, à 5,07 millions en équivalent temps plein (ETP), soit 0,93 ETP par agent public. C'est dans la FPT, seul versant dans lequel un employeur peut proposer

1. Y compris travailleurs à temps plein sur un poste non complet.

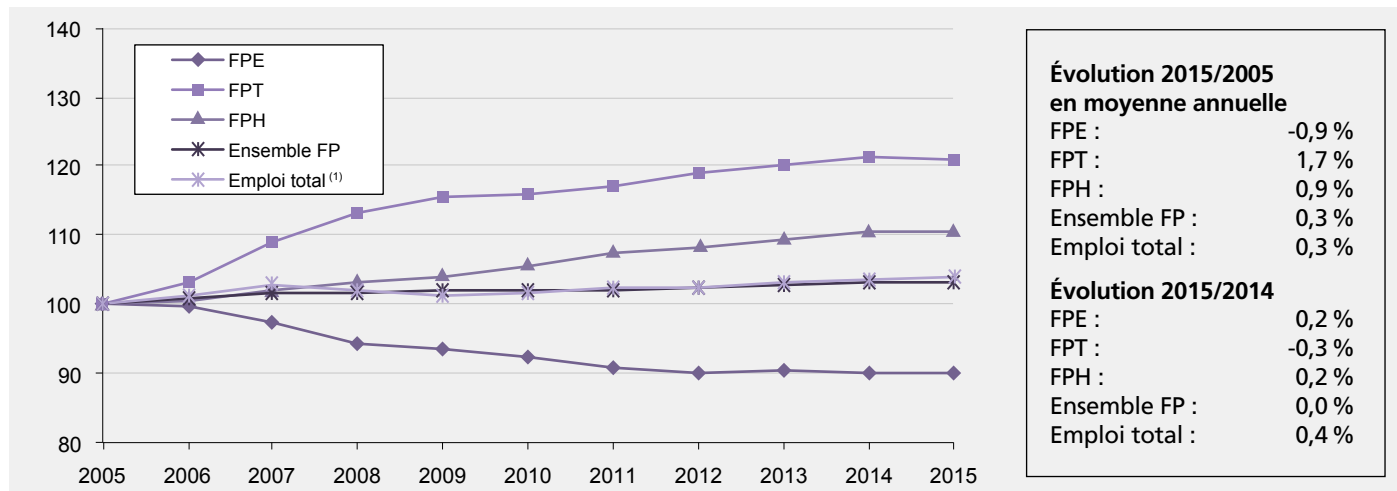
Figure 1 : Effectifs physiques, en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique en 2015

	Effectifs physiques au 31/12/2015		ETP au 31/12/2015	EQTP annualisé en 2015
	Ensemble	dont à temps partiel au 31/12/2015 (en %)		
Fonction publique de l'État	2 398 031	15,2	2 282 535	2 293 300
Fonction publique territoriale	1 889 310	26,2	1 713 062	1 770 170
Fonction publique hospitalière	1 163 278	23,0	1 078 151	1 086 487
Ensemble de la fonction publique	5 450 619	20,6	5 073 748	5 149 957

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
 Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 2 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2005

(Base 100 au 31 décembre 2005)



Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
 Champ fonction publique : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.
 Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

des postes à temps non complet à des fonctionnaires, que la proportion d'agents à temps partiel est la plus élevée (26,2 %) et leur quotité moyenne de travail la plus faible (64,4 %). Un agent y représente en moyenne 0,91 ETP au 31 décembre 2015. À l'inverse, dans la FPE, où la proportion d'agents à temps partiel n'est que de 15,2 %, un agent représente 0,95 ETP. Enfin, avec une proportion de 23,0 % d'agents à temps partiel et un taux de temps partiel moyen de 68,1 %, un agent représente 0,93 ETP dans la FPH.

Le volume annuel de travail s'exprime en équivalent temps plein annualisé (EQTP) et se calcule en comptabilisant l'ensemble des agents actifs dans l'année au prorata de leur durée de travail et de leur quotité moyenne de temps de travail. En 2015, il est de 5,15 millions d'EQTP. La part de la FPE dans le volume de travail global de la fonction publique est légèrement plus élevée que sa part en effectifs en fin d'année (44,5 % contre 44,0 %), à l'inverse des deux autres versants.

L'emploi se stabilise dans l'ensemble la fonction publique

Hors bénéficiaires de contrats aidés, l'emploi est stable (+0,0 %) dans l'ensemble de la fonction publique en 2015 (Figure 2). Cette stabilité intervient après trois années consécutives d'augmentation des effectifs en fin d'année. Cette évolution, inférieure à celle de l'emploi total en 2015 (+0,4 %), est également inférieure à la tendance de la dernière décennie

pendant laquelle les effectifs de fin d'année de la fonction publique ont augmenté en moyenne de 0,3 % par an. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente quant à lui de 2,8 %. Cette évolution témoigne d'un ralentissement important après deux années de très forte augmentation. Dans le sillage de la montée en charge des emplois d'avenir, le nombre de contrats aidés a en effet augmenté entre 2012 et 2014 de 63,7 %, soit 74 800 personnes supplémentaires. Y compris ces contrats aidés, les effectifs de la fonction publique augmentent de 0,1 % en 2015, soit l'évolution la plus faible depuis la baisse de 0,5 % de 2011.

L'effectif total en ETP, hors contrats aidés, augmente très légèrement (+0,1 %) en raison d'une proportion d'agents à temps partiel en baisse de 0,1 point par rapport à l'année précédente. Le volume d'emploi en EQTP augmente également de 0,1 point.

En dix ans, le poids de chaque versant dans l'ensemble de la fonction publique s'est considérablement modifié. Alors qu'elle réunissait encore la moitié des agents publics en 2005, la FPE n'en réunit plus que 44,0 % dix ans plus tard. À l'inverse, le poids de la FPT s'est accru pendant cette période de 5,0 points passant de 29,6 % en 2005 à 34,7 % (dont la moitié s'explique par des transferts de compétence de l'État aux collectivités locales). Dans le même temps, la part de la FPH a progressé de 1,4 point.

L'année 2015 se révèle singulière par rapport à cette tendance : pour la première fois depuis dix ans, le poids de la FPE dans la fonction publique augmente légèrement (0,1 point) tandis que celui de la FPT diminue d'autant.

Les effectifs de la fonction publique de l'État augmentent pour la première fois depuis 2003

Fin 2015, les effectifs de la FPE, hors contrats aidés, s'élèvent à 2,4 millions, en augmentation de 0,2 % par rapport au 31 décembre 2014 (Figure 3), soit 5 500 personnes supplémentaires. C'est la première hausse du nombre d'agents de l'État depuis 2003. Les effectifs de la FPE y compris contrats aidés augmentent quant à eux de 0,1 %, le nombre de bénéficiaires de ces contrats diminuant de 4,3 %. C'est la première baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la FPE depuis 2012 et la création des contrats d'avenir. L'année 2015 est en effet marquée à la fois par l'arrivée à terme de contrats signés en 2012 et 2013, par la suppression du statut d'emploi d'avenir professeur, remplacé par le statut d'étudiant apprenti professeur, mais également par le lancement d'un plan de relance de l'apprentissage dans la FPE qui doit mener à terme au recrutement de 10 000 apprentis.

L'augmentation des effectifs hors contrats aidés concerne aussi bien les ministères (+0,1 %) que les établissements publics administratifs (EPA, +0,7 %). La part de ces derniers dans l'effectif total de la FPE progresse pour la dixième année consécutive pour atteindre, en 2015, 20,2 % des agents de la FPE, en hausse de 0,1 point par rapport à 2014 et de 11,3 points par rapport à 2005. Cette variation importante de la structure par type d'employeurs de la FPE s'explique aux trois quarts par l'augmentation du poids des EPA dans

les ministères de l'enseignement, conséquence notamment de la loi d'autonomie des universités.

L'augmentation des effectifs dans la FPE est limitée à quatre ministères et à leurs EPA respectifs : le ministère des Affaires étrangères (+0,6 %), le ministère de la Culture et de la Communication (+2,1 %) le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+1,1 %) et le ministère de la Justice (+ 1,2 %).

Au ministère de l'Éducation nationale, fusionné en 2015 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi qu'au ministère de la Justice, les augmentations d'effectifs sont liées aux deux priorités gouvernementales affichées dans le projet de loi de finances : l'enseignement d'une part, la sécurité et la justice d'autre part. Ces deux priorités devraient respectivement se traduire par 60 000 et 16 800 créations de postes sur l'ensemble de la mandature. À cette fin, dans la loi de finances 2015, le plafond d'emploi du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été augmenté de 9 600 équivalents temps plein travaillés (ETPT), et celui du ministère de la Justice de 1 000 ETPT.

Le nombre d'agents au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche croît en 2015 de 15 000 personnes, EPA compris. L'augmentation est de 13 700 personnes, soit 1,3 % pour les effectifs des programmes Lolf (loi organique relative aux lois de finances) et des EPA appartenant au périmètre du ministère de l'Éducation nationale en 2014. Parmi ces 13 700 personnes supplémentaires, on compte 9 100 enseignants (professeurs des écoles, professeurs certifiés ou agrégés, etc.) et 3 600 assistants d'éducation. On compte également 1 100 étudiants apprentis professeurs. Ce contrat d'apprentissage qui

Figure 3 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État entre 2005 et 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014		Évolution moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Ensemble FPE	2 398 031	100,0	0,2		-1,0	
Ensemble des ministères, dont :	1 913 674	79,8	0,1	-0,1	-2,3	-1,1
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 011 288	42,2	1,1	0,4	-2,6	-0,8
Justice	79 780	3,3	1,2	0,0	0,7	0,1
Culture	11 200	0,5	0,1	0,0	-2,1	-0,0
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	53 939	2,3	-5,2	-0,1	-7,1	-0,2
Défense	258 906	10,8	-1,3	-0,2	-4,8	-0,5
Ministères économique et financier	146 652	6,1	-1,8	-0,1	-2,5	-0,1
Intérieur et Outre-mer	285 957	11,9	-0,1	-0,0	3,6	0,4
Ministères sociaux	20 461	0,9	-2,3	-0,0	-5,5	-0,1
Ensemble des EPA, dont :	484 357	20,2	0,7	0,1	7,5	1,1
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	331 683	13,8	1,1	0,1	8,9	0,9
Ministères sociaux	79 007	3,3	-0,6	-0,0	6,7	0,2
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	22 593	0,9	0,3	0,0	7,4	0,1

Sources : FGE, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 53 939 agents au ministère de l'Écologie, soit 2,3 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2014 (-7,1, % de baisse moyenne par an depuis 2005), et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,1 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2005).

remplace depuis la rentrée 2015 le contrat d'avenir professeur permet à certains étudiants qui ont le projet de présenter un concours de l'enseignement de suivre une formation professionnalisante et de percevoir une rémunération.

Dans le périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2014, l'augmentation des effectifs est de 0,5 %, soit 1 300 agents. Dans le détail, le nombre d'agents directement employés par le ministère diminue de 1 100 tandis que le nombre de ceux employés par des EPA augmente de 2 400. L'année 2015 est en effet marquée par la création d'un nouvel EPA, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam) qui accède, aux côtés de l'École nationale de chimie de Rennes, de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise et de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, aux responsabilités et compétences élargies. En conséquence, ce sont environ 1 600 postes qui sont transférés du ministère vers les EPA sous sa tutelle.

Au ministère de la Justice, dont 99 % des agents sont directement employés par le ministère, les créations de postes concernent principalement l'administration pénitentiaire dont le programme Lolf qui lui est dévolu voit ses effectifs progresser de 4,2 % (+1 500 postes). À l'inverse, le nombre d'agents dépendant du programme « justice judiciaire » diminue de 2 %, soit près de 700 postes en moins malgré une augmentation de près de 400 du nombre de greffiers et de directeurs des services de greffe judiciaires.

Enfin, l'augmentation de plus de 500 des effectifs du ministère de la Culture est essentiellement portée par les EPA (+3,7 %), tandis que le nombre de personnes employées directement par le ministère reste quasiment stable. Ces évolutions sont liées à des changements de périmètres. En effet, l'augmentation dans les EPA s'explique en partie par un nouvel établissement : le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Cette autorité administrative indépendante a en effet acquis avec la loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public son entière autonomie budgétaire et comptable, et ses effectifs, auparavant comptabilisés avec ceux du ministère de la Culture, le sont maintenant avec ceux des EPA du ministère. Sans ce changement de périmètre, le nombre d'agents directement employés par le ministère aurait augmenté de 3,2 % et celui des agents des EPA sous sa tutelle de 1,2 %.

Les effectifs des autres ministères sont en baisse. C'est au ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et du Logement que la diminution est la plus importante (-3,7 %) mais cette diminution de 2 900 postes s'explique pour les deux tiers par un transfert d'une partie des ouvriers des parcs et ateliers du ministère vers la FPT. La diminution des effectifs ne concerne que les agents directement employés par le ministère (-5,2 %). Les effectifs des EPA augmentent légèrement (+0,3 %), notamment en raison de la création d'un nouvel établissement dont les effectifs sont pour près de 60 % alimentés par des transferts du ministère : l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols). Hors transferts, les effectifs n'auraient diminué que de 1,1 % et la baisse du nombre d'agents ministériels aurait été limitée à -1,5 %.

Dans la sphère des ministères économique et financier, la diminution est de 1,7 %, soit 2 800 postes de moins fin 2015 par rapport à fin 2014. Cette baisse des effectifs concerne particulièrement les fonctionnaires de catégories C, dont le

nombre diminue de 4,6 % (-1 900 postes). Depuis 2010, hors rattachement de Pôle emploi au ministère du Travail², les effectifs des ministères économique et financier ont ainsi diminué de 8,7 % ce qui représente une baisse de près de 14 000 agents.

Au ministère de la Défense, la baisse est de 1,3 %, soit 3 400 postes en moins en un an. Le nombre de militaires diminue en particulier de 2 200 et celui des ouvriers d'État de 1 300. Les effectifs du ministère n'ont ainsi pas cessé de diminuer depuis 2004, date de l'intégration parmi ceux-ci des militaires volontaires. Ces onze dernières années, les effectifs du ministère de la Défense se sont réduits d'en moyenne 4,3 % par an, soit une baisse totale de près de 40 % et 166 000 postes supprimés sur l'ensemble de la période. Néanmoins l'actualisation de la loi de programmation militaire, adoptée en juillet 2015 après les attentats de janvier de la même année, doit mettre un terme à cette tendance. En effet, alors que la loi de programmation initiale prévoyait la suppression de près 34 000 ETPT au ministère de la Défense sur la période 2014-2019, ce chiffre est ramené à 15 000 et des créations de postes sont prévues en 2016 et 2017.

Enfin, la réduction des effectifs dans les ministères sociaux s'élève à près de 1 000 répartis à parité entre les ministères et les EPA. Au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts, la baisse de près de 500 agents est entièrement portée par chacun des EPA sous sa tutelle.

L'année 2015 marque un point d'arrêt dans l'augmentation continue des effectifs de la fonction publique territoriale

Fin 2015, les effectifs de la FPT, hors bénéficiaires de contrats aidés, diminuent de 0,3 % (Figure 4). Une telle baisse est inédite. Jamais, de 1980 à 2008, avec l'enquête sur les personnels des collectivités locales et des établissements locaux (Colter) et, depuis 2009, avec le système d'information sur les agents du service public (Siasp), une telle évolution n'avait été mesurée. En prenant en compte les bénéficiaires de contrats aidés, les effectifs de la FPT augmentent très légèrement en 2015 (0,1 %), le recours aux emplois aidés restant dynamique dans ce versant (+9,4 %).

La diminution est importante dans les communes (-1,3 %), alors que l'emploi y augmentait en moyenne de 0,4 % par an depuis 2005. Les effectifs des établissements communaux diminuent de 1,9 % tandis que dans les établissements intercommunaux le nombre d'agents n'augmente que de 1,8 % contre un accroissement annuel moyen de +4,6 % depuis 2005. Au total, le secteur communal voit ses effectifs diminuer de 0,7 %. Ce recul s'explique en grande partie par l'intégration de la métropole de Lyon au sein de la catégorie des départements conduisant au transfert de 4 800 agents du secteur communal, essentiellement la communauté urbaine antérieurement classée avec les intercommunalités, vers les départements. Sans ces transferts, les effectifs du secteur communal auraient reculé de 0,4 %. Créée le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon reprend les compétences de la communauté urbaine de Lyon et exerce en outre sur son territoire celles dévolues à un conseil départemental.

L'emploi des départements s'accroît de 1,7 %, mais le transfert d'agents du secteur communal vers la métropole de Lyon explique à lui seul la totalité de l'évolution des

2. En 2011, Pôle emploi est passé de la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à celle du ministère du Travail.

Figure 4 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale de 2005 à 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014		Évolution moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
<i>Communes*</i>	1 021 856	54,1	-1,3	-0,5	0,4	-0,9
<i>Départements</i>	300 376	15,9	1,7	0,3	4,5	0,4
<i>Régions</i>	81 885	4,3	0,5	0,0	18,5	0,3
Ensemble des collectivités territoriales	1 404 117	74,3	-0,5	-0,2	1,6	-0,2
<i>Établissements communaux*</i>	130 825	6,9	-1,9	-0,1	1,8	0,0
<i>Établissements intercommunaux*</i>	279 137	14,8	1,8	0,3	4,6	0,3
<i>Établissement départementaux</i>	67 027	3,6	-0,3	0,0	1,2	0,0
<i>Autres EPA locaux*</i>	8 204	0,4	-2,2	0,0	-9,3	-0,1
Ensemble des EPA locaux	485 193	25,7	0,4	0,2	2,8	0,2
Total FPT	1 889 310	100,0	-0,3		1,9	
dont secteur communal⁽¹⁾	1 440 022	76,2	-0,7	-0,3	1,1	-0,7

Sources : Colter, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles...) et intercommunaux (communautés urbaines, communautés de communes et communautés d'agglomération principalement) et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

* Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 300 376 agents dans les départements, soit 15,9 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est en hausse de 1,7 % par rapport au 31 décembre 2014 (en moyenne +4,5 % d'augmentation par an depuis 2005). La part des agents de la FPT en poste dans les départements augmente de 0,3 point en un an (+0,4 point en moyenne par an depuis 2005).

effectifs dans les départements³. Dans les régions, l'emploi augmente de 0,5 %, une augmentation d'une ampleur réduite au regard du rythme de croissance moyen des dix dernières années (+18,5 %).

Malgré la diminution globale de 5 300 agents hors contrats aidés dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, plusieurs filières voient leurs effectifs augmenter. C'est notamment le cas de la filière animation dont le nombre de postes progresse de 4,3 %, soit 4 900 postes supplémentaires. Cette augmentation marque un net ralentissement par rapport à celle de 2014 (+9,8 %) qui faisait suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La filière sécurité-police municipale voit également ses effectifs augmenter dans des proportions similaires (+4,2 % soit 900 agents supplémentaires). On compte enfin 1 100 agents de plus dans la filière médico-sociale. À l'inverse, les effectifs des filières administration et technique, qui regroupent 1,27 million d'agents, diminuent de 0,7 %, ce qui représente 9 300 postes de moins en un an.

La croissance de l'emploi ralentit dans la fonction publique hospitalière

Si les effectifs hors contrats aidés de la FPH augmentent en 2015, c'est à un rythme bien inférieur à celui des années précédentes (+0,2 % contre +0,9 % en 2014 et +1,4 % en 2013) mais également à un rythme très inférieur à l'évolution moyenne des dix dernières années (+1,1 %) (Figure 5). En prenant en compte les bénéficiaires de contrats aidés dont le nombre augmente de 3,5 % en 2015, la croissance de l'emploi dans la FPH s'établit à 0,3 %.

Ce ralentissement est dû au ralentissement de l'emploi dans les hôpitaux. Alors que les effectifs augmentaient de 1,4 % en 2013 et de 0,5 % en 2014, ils n'augmentent plus que de 0,1 % en 2015 et leurs poids dans l'effectif total du versant a perdu plus de deux points en deux ans, passant de 90,3 % à 88,2 %. Au sein des hôpitaux, on note une diminution de 0,1 % du personnel non médical, qui réunit encore 78,2 % des personnels de la FPH en 2015 (en baisse de 0,3 point en un an et en moyenne de 0,1 point par an depuis 2005). Le nombre de médecins des hôpitaux reste dynamique (+1,6 % soit 1 900 personnes supplémentaires).

On dénombre également un peu plus de 1 200 personnes supplémentaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soit une augmentation de 1,3 % là encore inférieure à la croissance moyenne annuelle de la dernière décennie (+3,1 %). Enfin dans les autres établissements médico-sociaux, l'emploi progresse de 0,8 %.

Le nombre d'entrants et le nombre de sortants de la fonction publique au 31 décembre s'équilibrent en 2015

Les effectifs de fin d'année de la fonction publique évoluent au gré des agents qui entrent et sortent de celle-ci chaque année. En 2015, hors bénéficiaires de contrats aidés, 398 600 personnes entrent (définitions) dans la fonction publique, soit une diminution de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Symétriquement, au 31 décembre 2015, on compte 398 200 sortants (définitions), en augmentation de 1,9 % par rapport à 2014. Les taux d'entrée et de sortie (définitions) valent tous les deux 7,3 % en 2015.

3. Dans les travaux de certains organismes, la métropole de Lyon est parfois classée au sein des intercommunalités avec les autres métropoles créées par la loi MAPTAM (par exemple Cour des comptes, Observatoire des finances et de la gestion publique locales). Si la métropole de Lyon était classée avec les intercommunalités, l'emploi des départements reculerait de 1,3 % en 2015 et s'établirait à 291 512 agents publics, tandis que celui des établissements intercommunaux augmenterait de 5,1 % pour atteindre 288 001 agents fin 2015.

La FPE se caractérise en 2015 par un nombre d'entrants en augmentation et un nombre de sortants en diminution, à l'opposé des évolutions constatées dans les deux autres versants. Le nombre d'entrants dans la FPE s'établit à 171 800 hors mouvements inter-versants de la fonction publique (Figure 6), en progression de 5,6 %, ce qui augmente de 0,4 point le taux d'entrée dans ce versant (7,2 %). Cela représente 9 200 entrants en plus par rapport à 2014, dont 5 400 entrants fonctionnaires (45 800 après 40 400 en 2014) et 3 100 entrants des autres catégories et statuts où sont classés les apprentis (13 000 après 9 900 en 2014). On comptabilise 8 100 entrants supplémentaires

dans l'ensemble des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et notamment 3 600 professeurs des écoles, 1 100 professeurs certifiés ainsi que près de 1 200 apprentis entrants de plus qu'en 2014. Le nombre d'entrants au ministère de la Défense augmente également dans des proportions importantes (+3 800) avec notamment 3 200 militaires entrants de plus qu'en 2014. Cependant dans l'ensemble de la FPE, l'augmentation du nombre de militaires entrants n'est que de 700 car celui-ci baisse de 2 500 au ministère de l'Intérieur dans la gendarmerie. Le nombre global d'agents entrants diminue également dans les ministères sociaux (-1 100).

Figure 5 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2005 et 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Total hôpitaux*	1 026 526	88,2	0,1	-0,1	1,0	-0,1
Médecins	116 833	10,0	1,6	0,1	1,2	0,0
Personnel non médical	909 693	78,2	-0,1	-0,3	0,9	-0,1
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	97 350	8,4	1,3	0,1	3,1	0,1
Autres établissements médico-sociaux	39 402	3,4	0,8	0,0	1,1	0,0
Total fonction publique hospitalière	1 163 278	100,0	0,2		1,1	

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

* Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment Ehpad) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 1 026 526 agents dans les hôpitaux, soit 88,2 % des effectifs de la FPH à cette date. Cet effectif augmente de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2014 (en moyenne +1,0 % d'augmentation par an entre 2005 et 2015). La part des agents de la FPH en poste dans les hôpitaux est en baisse de 0,1 point (-0,1 point en moyenne annuelle par an depuis 2005).

Figure 6 : Entrants et sortants au 31 décembre par versant et par statut

		Nombre (en milliers)	Évolution par rapport à 2014 (en %)	Taux d'entrée ou de sortie (en %)	Variation du taux d'entrée ou de sortie (en point de %)
Ensemble de la fonction publique	Entrées	398,6	-2,0	7,3	-0,2
	Sorties	398,2	1,9	7,3	0,1
FPE	Entrées	171,8	5,6	7,2	0,4
	Sorties	165,7	-2,8	7,0	-0,2
FPT	Entrées	136,1	-10,6	7,2	-0,9
	Sorties	145,2	5,6	7,7	0,4
FPH	Entrées	90,7	-1,4	7,8	-0,1
	Sorties	87,2	5,2	7,5	0,3
Fonctionnaires	Entrées	79,0	1,4	2,1	0,0
	Sorties	153,5	1,3	4,0	0,0
Contractuels	Entrées	260,9	-4,6	28,0	-1,3
	Sorties	188,2	3,8	20,2	0,8
Militaires	Entrées	23,0	3,1	7,7	0,4
	Sorties	24,7	-7,2	8,2	-0,5
Autres catégories et statuts	Entrées	35,6	8,2	10,0	0,7
	Sorties	31,8	1,1	8,9	0,1

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 398 600 entrants dans la fonction publique soit 2,0 % de moins qu'au 31 décembre 2014. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agent pendant l'année est égal à 7,3 %, en baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Le nombre de sortants issus de la FPE s'établit quant à lui à 165 700, en diminution de 2,8 %. Il diminue notamment dans les ministères de l'enseignement (-4 100) et au ministère de la Défense (-2 300). Alors que le nombre d'entrants dans la FPE était inférieur de 8 000 au nombre de sortants en 2014, il lui est supérieur de 6 000 en 2015. Le nombre de fonctionnaires sortants diminue de 2 600 et celui des autres catégories et statuts de 1 900. À l'inverse, le nombre de contractuels sortants est quasi stable.

Dans la FPT et la FPH, le nombre d'entrants diminue tandis que le nombre de sortants augmente. Dans la FPT, le nombre des entrants diminue de 10,6 % et celui des sortants augmente de 5,6 %, hors contrats aidés. Ainsi, alors que le nombre d'entrants était supérieur de 14 700 à celui des sortants en 2014, il lui est inférieur de 9 100 en 2015. Dans la FPH, les évolutions respectives du nombre d'entrants et du nombre de sortants réduisent le surplus d'entrants par rapport au nombre de sortants de 9 100 à 3 500. Enfin si dans la FPT, la diminution du nombre des entrants concerne dans des proportions assez proches l'ensemble des statuts, la diminution du nombre d'entrants dans la FPH est entièrement due à la baisse de 15,0 % du nombre de fonctionnaires entrants (-1 900).

Dans l'ensemble de la fonction publique, le nombre de fonctionnaires entrants ou sortants augmente et le nombre de fonctionnaires sortants reste largement supérieur au nombre d'entrants de même statut (153 500 contre 79 000). C'est l'inverse pour les contractuels. D'ailleurs, malgré une diminution de leur nombre de 4,6 %, les entrants contractuels représentent toujours la grande majorité des entrants dans la fonction publique (65,5 % contre 67,2 % en 2014). Le nombre d'entrants contractuels reste largement supérieur à celui des sortants de même statut (260 900 contre 188 200). Cela n'a pas forcément un impact sur la part de contractuels en fin d'année car une partie des contractuels change de statut, généralement pour devenir fonctionnaire en cours d'année, et n'est dès lors pas comptabilisée parmi les sortants de la fonction publique. Enfin les nombres d'entrants et de sortants militaires se rapprochent (respectivement 23 000 contre 24 700) et le nombre d'entrées de personnels des autres catégories et statuts est en forte augmentation (+8,2 %) en raison notamment du plan de relance de l'apprentissage dans la FPE qui se traduit par 2 100 apprentis supplémentaires.

Définitions

Les **entrants** dans la fonction publique une année donnée n sont les agents en poste au 31 décembre dans l'un des trois versants mais absents au 31 décembre n-1. Symétriquement, les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre n-1 dans la fonction publique mais pas au 31 décembre n.

Le **taux d'entrée** (resp. de sortie) pour une catégorie donnée (statut, versant, etc.) est le rapport entre le nombre d'entrants dans cette catégorie (resp. de sortants) et le nombre moyen d'agents de cette catégorie sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/14 et 31/12/15).

Un emploi à **temps non complet** ou incomplet est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle.

Bibliographie

- « Temps partiel subi et choisi dans la fonction publique et le secteur privé », E. Baradji, E. Davie, J. Duval, *Point Stat* n° 21, DGAFP, mai 2016. http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/point_stat/temps-partiel-2016.pdf
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres*, édition 2004, DGAFP. <http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-18>
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres*, édition 2005-2006, DGAFP. <http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-17>
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », A. Mainguené et L. Sebbane, *Bulletin d'information statistique DGCL* n° 113, janvier 2017. http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/bis_113.pdf
- « Stabilisation des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015 », *Bulletin d'information statistique DGCL* n° 112, décembre 2016. http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis_112.pdf

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

ISSN : 2267-6483

Point Stat n° 24

Département des études, des statistiques et des systèmes
d'information

139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.